CHENAVEL – LE CHÂTEAU

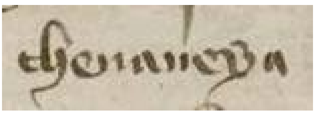
14 septembre 2023



Façade est du château Perché sur sa barre rocheuse en rive gauche de l’Ain, entre Neuville-sur-Ain et Jujurieux

TOPONYMIE

Chenaveŷa est la forme du toponyme (latinisée) la plus ancienne, trouvée dans le cartulaire des sires de Villars dans la Bresse et le Bugey[1] : inféodation du château fort et la seigneurie en toute justice de *Chenaveŷa* à P.(Pernet?) de BUENC, chevalier, par Humbert de THOYRE et de VILARS le 5 octobre 1342. Au XVIIe siècle, le nom du lieu se prononçait [ʃənavƐ], car on le trouve écrit dans plusieurs sources : *Chenavet* ou *Chenavey*. Édouard PHILIPON, originaire de Jujurieux, cita dans son *Dictionnaire topographique du département de l’Ain* que le ruisseau de Chenavel, affluent de l’Ain, se nommait en 1875 : le Chenavet. Dans la généalogie des MICHON DE PIERRECLOS Adrien ARCELIN, ancien archiviste de Mâcon, note la branche des *seigneurs de Chenavet.*



LE CHÂTEAU

L’édifice actuel, en forme de « U », comportait encore en 1825, d’après le cadastre, un corps de bâtiment côté est, par où l’on pénétrait à l’intérieur de la cour. Jusqu’en 1794 l’accès se faisait par un pont-levis enjambant un fossé d’une dizaine de mètres de largeur, puis par une porte percée dans le mur de près de 2 mètres d’épaisseur et 10 mètres de hauteur ; le puits de la cour inté-

1 Archives de la Côte d’Or antérieures à 1790 sous la cote B 10455, folio 118 verso (photo n°113).

rieur servait à tirer l'eau d'une grande citerne[2]. La cour intérieure fut définitivement ouverte avant la fin du XIX[e] siècle, comme en témoignent d'anciens clichés.

Jadis, l'accès au château et sa métairie, se faisait depuis la vallée de l'Ain par un chemin sinueux et pentu naissant au pied du contrefort rocheux. Ce chemin est représenté sur un plan dressé à l'occasion des études du pont de Neuville, vers 1760 ; son tracé demeure sur le cadastre de 1825[3], mais ce n'était plus qu'un chemin d'exploitation raccordé à son sommet à la nouvelle route carrossable. Une ouverture dans le mur d'enceinte de la basse cour de l'ancien château-fort permettait la communication avec le nouveau village à flanc de côteau, dont la desserte était distincte. Au XVIII[e] siècle, l'ancienne doline, avait été aménagée astucieusement en jardin à la française, prolongé par un autre jardin rectangulaire, avec un petit bois en bordure orientale et un verger en bordure occidentale. Deux allées arborées, se mêlaient côté septentrional, desservant un espace plus naturel[4].

LES POSSESSEURS

Marie Claude GUIGUE indiqua dans sa *Topographie historique du département de l'Ain* :

> *Chenavel resta jusqu'à Antoine de BUENC qui laissa sa succession à ses deux sœurs, Claudine et Anne. Claudine transmis sa part à Gabriel LAVRE,son fils, seigneur de Chapeau-Cornu, lequel la vendit, le 17 juin 1494, à Antoine de MOYRIA. Le lendemain de cet acte, le seigneur de MOYRIA et Anne de BUENC revendirent en totalité la seigneurie de Chenavel à Claude de BREUIL, écuyer, dont le petit-fils l'engagea, en 1564, à Jean BACHET, juge des appellations de Bresse, puis l'aliéna purement et simplement, en 1578, à Claude de LA COUZ.*

De LA COUZ Claude (~1531-1614)

Claude de la COUZ, abbé d'Ambronay en 1575, mais personnage mondain, coseigneur de *Genost* (Genou)[5] avec son frère François[6], et seigneur de Chenavel. Il était dans sa jeunesse, Grand-prieur du prieuré de La Boisse. Décédé le 4 février 1614 âgé de 83 ans, il fut inhumé en l'église Notre Dame d'Ambronay. Sa pierre tombale est exposée dans le cloître.

Il était entré au Sénat de Savoie le 8 novembre 1578. Il acquit la seigneurie de Chenavel, sa future résidence, la même année[7], et celle de *Genodz* (Genoud) avec son frère François en 1587[8]. Les revenus de ces seigneuries, plus celle d'Ambronay dont il était seigneur de droit, ainsi que la perception de la dîme, lui permirent d'étendre ses prérogatives en acquérant d'autres revenus et

2 Source : Rapport de visite du château de Chenavel par François Grumet Montpic chef de Bataillon du Génie, du 7 germinal an II, Archives départementales de l'Ain, 10L 107
3 Voir la pièce annexée.
4 Voir la pièce annexée.
5 ***Genost***, *Genodz ou Genoud*, commune de Certine. Ne pas confondre avec Genod, commune de Crottet.
6 Jules Baux indique, dans son nobiliaire du département de l'Ain, que les deux frères auraient fait la reprise de fief, acquêt moyennant 21 000 livres, en la Chambre des Comptes de Chambéry le 23 juillet 1587.
7 *Histoire de Bresse et de Bugey*, Samuel Guichenon, 2nd partie, 1650, page 49.
8 *Topographie historique du Département de l'Ain*, Marie Claude Guigue, Grommier l'aîné à Bourg, 1873, page 163.

privilèges, dont la rente noble de Mérignat de noble André de Bouen[9] dit Moyria, seigneur de Mérignat, par contrat reçu et stipulé par-devant Me Claude LOIE notaire ducal d'Ambronay, le 12 août 1575, moyennent le paiement de *vingt huict escuz d'or sols*[10]. Cette rente était due sur les villages et terroirs de Chaux, La Combe et Cucuens. On appelait rente noble, la redevance due annuellement par les emphytéotes[11] au seigneur direct[12]. Les lods & ventes sont une dépendance et un accessoire de cette rente[13].



Blason de Claude de LA COUZ abbé d'Ambronay– Les trois hérissons ont été martelés

Abusant de sa position, Claude de LA COUZ s'enrichit considérablement durant sa longue vie, employant des méthodes bien étrangères aux préceptes des Bénédictins, lésant autant qu'il le put les moines de son monastère, sans se soucier des décisions de justice prises à son encontre. L'immoral abbé, se préoccupait davantage de ses intérêts personnels et des mondanités, plutôt que de son office. Après sa mort, René de LA COUZ, son neveu, refusa son héritage qui ne suffisait pas à payer les créanciers. Mais dans l'attente du règlement de la succession par les tribunaux, il assura la conservation du château dont il fit dresser un acte d'état le 27 avril 1721[14]. La raison de ce constat était que la muraille ouest menaçait de s'écrouler sur la terrasse et d'entraîner dans sa chute une grande partie du bâtiment.

JALLIER Antoine

À l'issue de cette période chaotique, Antoine JALLIER acquit le château et la seigneurie de Chenavel, suite à l'arrêt du parlement de Bourgogne du 23 mars 1624 .

9 Il s'agit d'André de Buenc dit Moyriat. La notation du notaire implique qu'on devait prononcer : [buă].
10 Écu au soleil.
11 ***Emphytéote :*** en droit féodal, c'est celui qui a pris un fonds pour une longue durée ou à perpétuité.
12 ***Direct :*** seigneur immédiat duquel dépend une terre. ***Directe :*** seigneurie immédiate de laquelle dépend une terre, et à qui se payent les *lods et ventes*.
13 Source : *Dictionnaire des fiefs*, Me Renauldon, Cellot, Paris, 1765
14 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1511, f°212.

LYOBARD Prosper

Prosper de LYOBARD, écuyer, racheta ce bien au sieur JALLIER par contrat d'échange du 18 mai 1642, contre la seigneurie de Ruffieu, contrat reçu Me BONEITO, notaire à Lyon. Il fit la reprise de fief le 20 mars 1643[15].

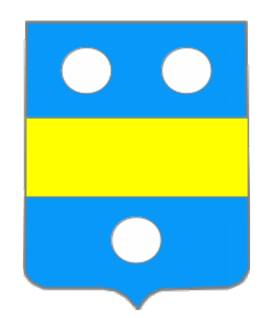
REYDELET François

De même source, le fief fut repris le 4 mars 1653 par François REYDELET sieur de Verloz conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection de Belley, comme acquéreur du précédent pour le prix de 29 000 livres tournois par contrat du 17 juin 1651 reçu Me DANIOLLET, notaire à Montréal. Au contrat était jointe une copie signifiée de l'arrêt de la Chambre des Comptes de Bourgogne du 12 décembre 1652, rendu contradictoirement entre le procureur général de ladite chambre et le Sr Duc de Nemours, pour lequel ladite seigneurie de Chenavel a été déclarée être de la mouvance du Roi de France, et non celle du Duc de Savoie, à cause de sa seigneurie de Poncin. Puis, François REYDELET la céda à Claude MICHON en 1655.

LES MICHON DE CHENAVEL

Avec les MICHON, fortunés possesseurs, ce fief, qui était en toute justice, connut un certain prestige. Ces propriétaires firent à leur tour d'importants travaux comme en témoigne l'inscription « 1688 » gravée sous l'imposte de l'entrée actuelle du corps de logis principal.

La communauté des habitants de Chenavel, disposaient d'une chapelle, annexe de la paroisse de Jujurieux, dont ils dépendaient[16]. Ils allaient moudre leurs grains à Leymiat au « moulin du milieu », lequel appartenait à la dite signeurie. Les *Chenavellois* avaient une certaine idée d'indépendance vis-à vis des autres communautés voisines, d'autant qu'ils entretenaient de bonnes relations avec la famille MICHON.



Le blason des MICHON de Chenavel « *Porte d'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois besans d'argent 2 et 1* » – D'Hozier, Généralité de Bourgogne, Belley. Fol. 270, n° 171

Le plus ancien ascendant connu des MICHON de Chenavel est Jehan MICHON, Marchand originaire de Roanne, qui engendra plusieurs branches de riches commerçants, souvent anoblis dans la seconde moitié du XVIIe siècle : ce sont les MICHON de Pierreclos, du Marais, de la Farge, de Chamarandes, de Vougy, de Dommartin, de Granval, de Bostvert, de Chenavel et de Brailles. Ils ont côtoyé au XVIIIe siècle les plus prestigieuses familles lyonnaises ou parisiennes.

Il faut noter que, parmi les MICHON de Chenavel, se trouve Marie-Françoise, qui s'allia à un MICHON de Pierreclos, près de Mâcon, de telle sorte que la généalogie de leurs descendants comporte un implexe au quatrième degré.

---

15 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12008.
16 Source : Testament de Claude MICHON. Archives départementales de l'Ain, 3E 1556, f°151

Comme leurs prédécesseurs, et jusqu'à la Révolution les MICHON tirèrent profit de leur tuilerie de la Seraillière[17], de leur domaine de Longeville situé dans la paroisse d'Ambronay, et de leur carrière de pierre de taille blanche. Ils se transmirent successivement Chenavel de 1657 à 1790.

MICHON Claude (1609-1680)

Fils de Pierre, marchand à Roanne avant 1609, et de Louise MORESTIN, il est baptisé le 16 août 1609 à Roanne, département de la Loire, en présence de son grand-père, *hoste du Logis de la Teste d'or*.

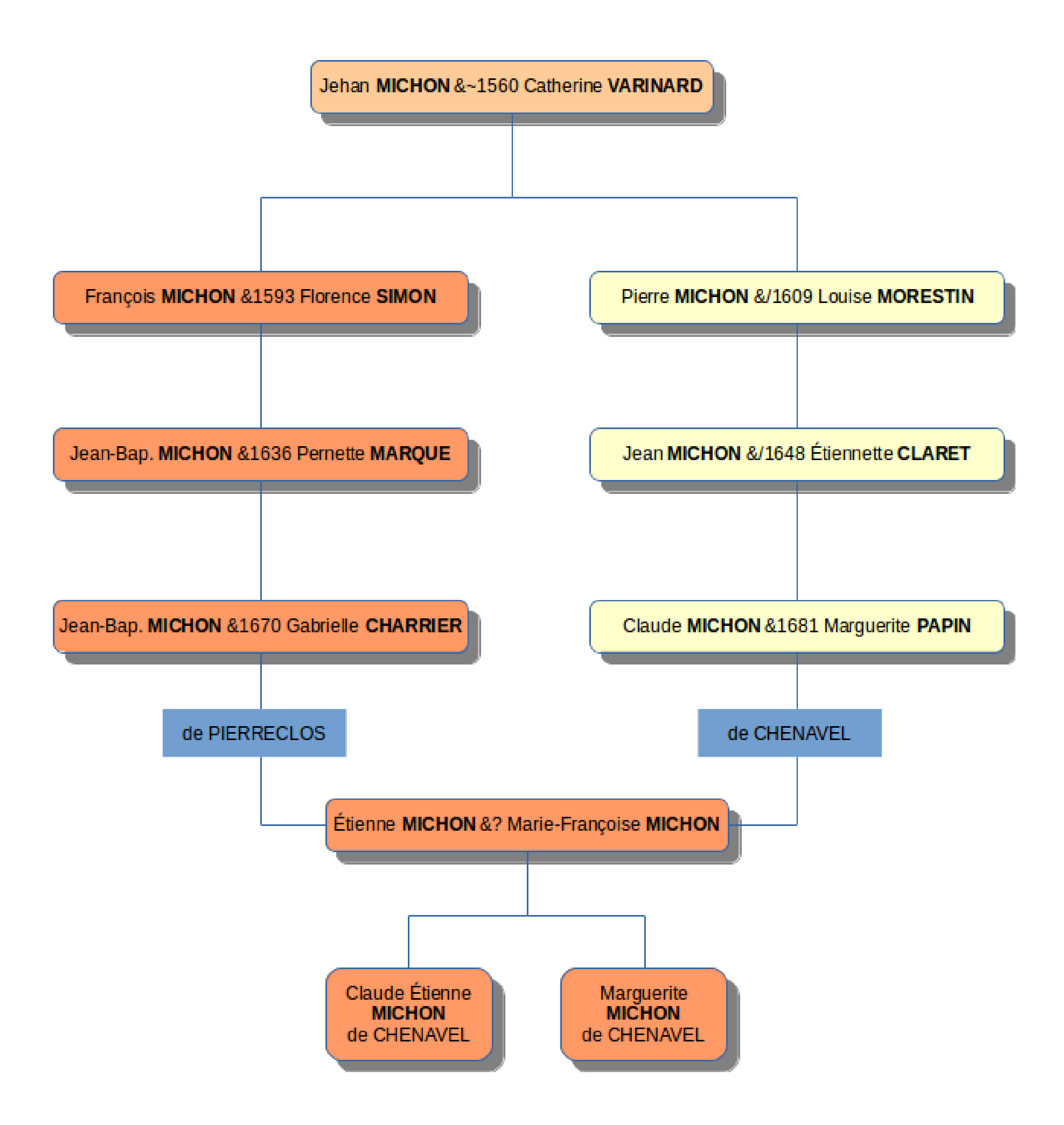
Bourgeois et citoyen de Lyon, marchand en 1639. En 1657, il résidait toujours à Lyon et se disait conseiller secrétaire ordinaire de la Reine, puis en 1680, conseiller secrétaire du Roi maison et couronne de France et de ses finances[18]. Écuyer vers 1665, seigneur des Mures, il acheta les terres de Chenavel à François REYDELET sieur du Vuerloz pour 35 000 livres. Il en fit la reprise de fief le 26 janvier 1657, puis le dénombrement le 13 août 1664 [19]. Fils unique, et héritier universel de son père, il recueillit toute sa fortune.

Il épousa Jeanne JOBERT, le 13 mai 1637 à Lyon Saint-Paul, fille de Noble Claude JOBERT et Demoiselle Anne ROLLIN[20]. Après avoir testé, il fit rédiger le même jour un assignat *confessant* à son épouse qu'il avait retiré de la dot de sa belle-fille, Louise BOLLOSON, la *somme de 40 000 livres dont il avait fait son propre*, pour l'employer en partie pour acheter son office de secrétaire du Roy[21].

Claude MICHON n'eut qu'un fils[22], Pierre, qui suit. Il décéda à l'âge de 71 ans, et fut inhumé le 10 juillet 1680 dans le chœur de l'église de Jujurieux.

---

17 Voir « La tuilerie de Chenavel ».
18 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008.
19 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008.
20 Source : Testament de Claude MICHON, du 29 mars 1680, Archives départementales de l'Ain, 3E 1556, f°151.
21 Source : Assignat pour Madame de Chenavel, Archives départementales de l'Ain, 3E 1556, f°153.
22 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E1556, f°151. 29 mars 1680, testament de Claude Michon écuyer de Chenavel.



Sources : Archives du Rhône - 106 J 09, 26, 26_30-Fonds Frécon - Dossiers bleu - Michon

MICHON Pierre (1639-1704)

Né le 7 décembre 1639 à Lyon, paroisse de Saint Paul, écuyer en 1680, il fit la reprise du fief de Chenavel le 5 août, et le dénombrement le 9 août 1681[23]. Il se disait conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances.

Le 14 février 1665, il épousa à Lyon Sainte-Croix, Louise BOLLOSON, fille de Vespasien BOLLOSON et Anne ROSSAN. Étaient présents à son mariage : Alphonse et Claude Joseph frères de l'épouse. Celle-ci testa dans son lit à Chenavel le 8 novembre 1700[24] et décéda à la mi-décembre. On l'inhuma le 15 décembre 1700 dans le chœur de l'église de Jujurieux. Elle avait désigné son frère Antoine, écuyer, seigneur du Pontet, comme héritier universel.

Deux ans plus tard, Pierre MICHON épousa en secondes noces Jeanne Marie de LAMOTTE, le 24 janvier 1702 en la chapelle de Châteauvieux, près de Neuville sur Ain, en présence de Messire Claude MICHON de la Tourrette et Dom Charles de BOLLOSON aumônier du Prieuré de Nantua, son beau frère.

Pierre MICHON n'eut pas d'enfant : il testa le 9 juin 1702 en faveur de ses cousins Hiérome et Claude, chacun par moitié ; son testament fut insinué au greffe du Bailliage du Bugey le 7 mai 1704. Le partage fut fait par-devant Maîtres MUNIER et ROYER notaires au Châtelet de Paris le 17 mars[25].

En 1683, Chenavel était un arrière fief de Villars, comme Châteauvieux et les Allymes, ainsi qu'il ressort du dénombrement du 31 juillet 1683 du marquisat de Villars, fait par le tuteur des enfants de messire Antoine DE LOUVAT en son vivant marquis dudit Villars[26].

Pierre MICHON, de par ses attitudes, ses décisions ou ses propositions, se montra souvent bienveillant envers ses villageois, comme en 1683[27], lorsqu'il se sépara d'une de ses meilleures terres, celle de *Chambon* à La Route. En 1686 il racheta les biens au sieur Claude PERRIN, originaire de Chenavel, parti à Lyon comme bailleur d'eau « aux draps de soie » ; il s'agissait d'une maison, grange chapiteau, verger et *pourpris*, sis au même lieu de Chenavel, plus une chènevière et un pré appelé au *Rougeyssar*[28], et un bois de châtaignier *en la Mangy*[29] ; puis en 1687, il en accorda l'usufruit durant sa vie à son frère François Perrin, vieux maître tailleur de pierres infirme, moyennant pour le tout une annualité exceptionnellement modique de 11 livres ; il lui promit également de faire abaisser le montant de la taille au prochain rôle, sur la base du montant prévu au contrat.

En 1689, il proposa aux habitants de Chenavel de construire une église avec un prêtre desservant qui leur serait bien utile, surtout en hiver ou par temps pluvieux, lorsque le long chemin pour rejoindre Jujurieux, devient très pénible. Cette réalisation ne pouvait cependant se faire sans l'ac-

23 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008, tome 15, page 168.
24 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1602, f°99.
25 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008, tome 15, page 216.
26 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008, tome 15, page 176.
27 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1557, f°218.
28 ***Rougeyssar :*** pourrait s'agir du « Rouge Essart ».
29 ***Mangy (en la) :*** pourrait désigner l'intérieur d'une ancienne doline, phénomène karstique fréquemment rencontré dans les bois de Chenavel. *La Mangy*, allégorie de *celle qui mange tout.*

cord *de l’archevêque de Lyon ni celui de l’abbé d’Ambronay haut dimier et curé primitif de la paroisse de Jujurieux.* Le seigneur leur fixa l’emplacement pour bâtir le lieu de culte avec sa sacristie, son clocher, son cimetière et le presbytère ; les habitants s’engagèrent par délibération[30], le 10 février, à fournir sur place tous les matériaux, 12 journées de travail et annuellement 15 sols par feu pour la *portion* du curé, plus la plantation d’une vigne de 10 à 12 ouvrées au lieu fertile approprié, clos de haie et travaillée pendant 4 ans par leurs soins, avant qu’elle ne produise ; aussi de fournir un *luminier* ou fabricien, les cierges et l’huile des lampes ; mais ils demandèrent au seigneur de fournir la cloche et les ornements. Ce bel élan d’indépendance, contraire aux intérêts des membres du Clergé en place, ne vit bien entendu jamais le jour, cependant le 8 novembre 1700, Louise BOLLOSON formait encore le vœu, dans son testament[31], que des messes soit dites dans cette future église, pour le repos de son âme.

Messire Pierre MICHON décéda à son tour en 1704 à Chenavel : il avait 65 ans ; on l’inhuma le 9 mars à Jujurieux.

MICHON Hiérôme (1663-1729) et Claude (1654-1727)

Hiérôme fit la reprise du fief de Chenavel le 22 juin 1705 avec son cousin Claude, qui suit. Le dénombrement eut lieu le 1er juin 1706[32]. Bourgeois de Paris, il était fils de Jacques MICHON et Renée POPULE, mariés à Roanne le 4 novembre 1647 ; son père était marchand, bourgeois de Roanne, anobli en 1651, capitaine de son Altesse Madame en 1663, Sieur de la Chaunie en 1665. Il décéda à l’âge de 66 ans le 15 décembre 1729 au château de Chenavel et fut inhumé dans l’église de Jujurieux, en présence de Jean-Baptiste Gabriel MICHON, seigneur de Chenavel depuis 1727. En 1717 la seigneurie comportait 14 feux[33].

Claude était bourgeois de Paris en 1702, il avait épousé à Paris en 1681, Marguerite PAPIN, fille de feu Gabriel PAPIN et de Denise BAHOUOT[34]. Ils habitèrent dans l’ancienne rue des Lombards à Paris. Claude MICHON reprit la seigneurie de Chenavel, d’abord avec son frère en 1705, puis en 1722 à l’occasion du *joyeux avènement du Roi* Louis XV *à la couronne,* le 4 mai 1722 [35]. Claude eut quatre enfants : Jean-Baptiste Gabriel ; Marie-Françoise ; Marguerite Agnès ; et Thérèse Paule. Claude donna entre vif les terres de Chenavel à son fils Jean-Baptiste Gabriel, prêtre bachelier de Sorbonne, par acte reçu Me Court, notaire au Châtelet de Paris[36], le 23 juillet 1721. Il décéda à Chenavel et fut inhumé le 28 avril 1727 à Jujurieux.

MICHON Jean-Baptiste Gabriel (????-1744)

Après la mort de son père, Jean-Baptiste fit la reprise de fief le 18 novembre 1727 et le dénombrement le 6 avril 1729 [37].

30 Source : Archives départementales de l’Ain, 3E 1558, f°204.
31 Source : Archives départementales de l’Ain, 3E 1602, f°99.
32 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008, tome 15, page 216.
33 Source : États de Bourgogne ; C 5704. Impositions ; Rôles de répartition des communautés disposés par ordre du bailliage.
34 Contrat de mariage du 9 novembre 1681 chez Me Royer notaire du Châtelet.
35 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008, tome 15, page 232.
36 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008, tome 15, page 239.
37 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 008, tome 15, page 239.

Docteur en théologie. Il semblerait qu’il se soit opposé, comme de nombreux ecclésiastiques, à la *Constitution Unigenitus*, promulguée le 8 septembre 1713 par le pape Clément XI à l’encontre des écrits **jansénistes** de l’oratorien Quesnel, comme laisse à penser la rédaction de son acte de décès du 14 octobre 1744 :

Messire Jean-Baptiste Gabriel MICHON, seigneur de Chenavel, prêtre et bachelier de Sorbonne étant mort le 14 octobre 1744 dans son château dudit lieu après avoir donné des grandes marques de religion et en particulier le sixième du présent mois en recevant le saint viatique des mains de je soussigné curé de Jujurieux sa paroisse et faisant son acte de foi il ***rétracta*** *en présence de Messire Pierre MICHON prêtre religieux*[38]*, ancien bénédictin et de* ***quarante ou cinquante autres personnes****, tout acte d’appel qu’il aurait pu interjeter de la* ***Constitution Unigenitus*** *et autres sentiments erronés qu’il aurait pu avoir, protestant qu’il voulait vivre et mourir dans l’union de l’Église Catholique avec toute la soumission possible aux décrets des souverains pontifes, ce qu’il a soutenu devant plusieurs des soussignés qui le sont allé voir dans la suite de sa maladie et jusqu’à la fin de sa maladie, après quoi il a été enterré le 16 octobre suivant en présence des soussignés curés chanoines et vicaires du voisinage. Duglas, curé de St Jean le Vieux.*

MICHON Claude-Étienne (~1712 – 1784)

Claude-Etienne est né probablement à Paris vers 1712 ; il fut capitaine dans le Régiment de Montmarin ; Chevalier de l’Ordre royal et militaire de Saint-Louis, il résidait en 1758 en son château de Chenavel, dont il fit la reprise de fief et le dénombrement les 20 février et 31 mai 1758. Il en hérita en vertu du testament de son aïeul maternel Claude[39] :

> *Reprise de fief et dénombrement du 20 février et 31 mai 1758 de la terre et seigneurie de Chenavel, par Claude Étienne Michon Chevalier de St Louis, comme seul fils mâle de feu Étienne Michon et de Marie Françoise Michon qui était la seule héritière de Claude Michon, seigneur de Chenavel, lequel par son testament du 23 juillet 1721 reçu Le Court notaire à Paris avait substitué ladite terre à l’aîné de ses enfants mâles de celui qui succéderait à ses biens et qui porterait son nom après le décès de Jean-Baptiste Gabriel Michon son fils qui était sous-diacre et bachelier en théologie, et ledit Claude Étienne Michon étant celui désigné par la substitution dudit Claude Michon son aïeul paternel. La terre est en toute justice avec château et maison forte, pont levis et fossés.*

Célibataire, il hébergea sa sœur Marguerite. En 1755 il recueillit aussi, sa vieille tante infirme et atteinte de *langueur*, Anne MICHON de Lyon, où elle vivait assez chichement pour une dame de son rang, avec une pension de 300 livres de rente viagère due par les Prévôts des Marchands et Échevins de Lyon - par acte reçu SAULNIER du 15 décembre 1729 - ce qui lui permettait toutefois d’entretenir un domestique. Âgée d’environ 80 ans elle ne vécut que quelques mois à Chenavel et décéda le 27 septembre. On l’inhuma le lendemain dans le chœur de l’église de Jujurieux. La vente de ses meubles lyonnais avait produit 800 livres. Ils se composaient principalement

38 Pierre MICHON prêtre sacristain de Talissieu habitait Chenavel déjà en juin 1744 : il est témoin dans un acte de prix fait pour la comtesse de Moyria – 3E 7111, f° 244 des Archives départementales de l’Ain. Il décéda à Chenavel le 2 janvier 1750, âgé de 73 ans, et le lendemain fut enseveli dans le chœur de l’église de Jujurieux, en présence de Messire Jean-Gaspard Buynand Grand Prieur de l’Abbaye de St Rambert en Bugey et de Messire Louis Laurent Fischer, chantre de la même abbaye.

39 Chambre des Comptes de Bourgogne B 12008.

d’une petite batterie de cuisine, deux lits garnis, une douzaine de chaises paillées, deux commodes et trois armoires en noyer, un grand fauteuil appelé *confessionnal*, quatre chaises de tapisserie commune, deux petites tentures de tapisserie en satin, une glace d’un pied de hauteur, vingt-trois paires de drap, onze nappes, quatre douzaines et demie de serviettes à la Venise, une écuelle d’argent fort simple, cinq couverts et six cuillères à café en argent. Cette tante pourrait être Anne Marie MICHON, baptisée le 2 mai 1673 à Lyon Saint Paul.

À cette époque Claude-Étienne avait encore auprès de lui sa mère, puisqu’elle ne mourut que le 25 janvier 1763, et fut inhumée au tombeau de ses ancêtres en l’église de Jujurieux. En janvier 1757 elle s’était portée caution en faveur de son frère Jean-Baptiste qui était en conflit avec le fermier général du Languedoc à propos de 15 000 livres de trésorerie manquant dans son office de buraliste à Nîmes. Elle donna en garantie sa maison de la rue des Lombards à Paris qu’elle estimait à 80 000 livres, et qu’elle disait avoir acquise et bâtie[40]. Depuis sa résidence de Chenavel, elle continuait de régir ses affaires parisiennes, puis elle nomma comme procureur - par acte du 10 mars 1758 - Messire Nicolas GODELARD prêtre du diocèse de Paris, demeurant rue des *Areis*, paroisse de Saint Jacques de la Boucherie, *afin de recevoir en son nom, de messieurs les payeurs des rentes de l’Hostel de la Ville de Paris, les arrérages des rentes viagères, à elle appartenant, à prendre sur les Aydes et Gabelles, du tout, donner quittance et décharge valable*[41].

En 1767, Messire Claude Étienne MICHON se disait seigneur de Chenavel et des rentes nobles de l’Abergement de Varey, *coseigneur* de la rente noble de Champollon. C’est cette année-là, le 10 février vers quatre heures du soir, que la grosse tour du nord-ouest, dite *tour des archives*, s’écroula *de fond en comble*, suite à un affaissement subit du sol. Dans cet édifice étaient archivés tous les titres et papiers relatifs à la seigneurie. Il fallut plusieurs jours pour déblayer les ruines et en retirer les précieux documents enfouis dans les gravats et en piteux état[42].

Claude Étienne MICHON décéda à Chenavel, âgé de 72 ans, le 4 décembre 1784.

MICHON Marguerite (1721 – 1806)

Elle hérita de son frère, et résida quelques années dans son château de Chenavel. Puis en 1790, elle vendit les terres de Chenavel à Étienne Joseph LOUVAT DE CHAMPOLLON (1743 – 1802) de La Combe à Jujurieux, au prix de 112 600 livres. La Dame de Chenavel habita alors Saint-Jean-le-Vieux jusqu’en 1804, et ensuite à Crémieu, chez le sieur MARGAND, jusqu’à son décès accidentel[43].

LOUVAT de CHAMPOLLON Étienne Joseph (1743- 1802)

Après 1789, l’ancien syndic général de la noblesse du Bugey, chevalier de l’Ordre royal et militaire de saints Maurice et Lazare, était maire de Jujurieux et Jean-Claude Savarin, Agent national[44]. Étienne-Joseph LOUVAT habitait alors le château de ses ancêtres au hameau de La Combe.

40 Source : Archives départementales de l’Ain, 3E 1633, f°19.
41 Sources : Archives départementales de l’Ain, 3E 1634, f°45.
42 Source : Archives départementales de l’Ain, 25B 107.
43 Voir sa biographie dans une autre « page ».
44 **Agent national :** représentant du gouvernement créé sous la Terreur, chargé de contrôler l’application des lois de la République.

Après leur mariage à Belley le 12 mai 1789, Étienne Joseph LOUVAT et sa femme Hélène Denise de LONGECOMBE de THOY (1763 – 1852) acquirent en 1790 le château de Chenavel où ils emménagèrent entre 1791 et 1792. Puis naquirent leurs enfants : Joseph François Victor en 1792, Rose en 1794, Marie Thérèse Mélanie en 1796, Claude André Philippe en 1798.

Mais, le 27 janvier 1794[45], l'arrêté du « Tigre de l'Ain », le sinistre ALBITE, imposa le démantèlement des « châteaux-forts, tours, portes et autres fortifications », mis en œuvre le 8 février par ordre du Directoire du district de Mont-ferme[46]. Puis le 15 février fut émis un mandat d'arrêt envers Étienne Joseph LOUVAT et son ami Jean-Claude SAVARIN, tous deux suspectés d'être ennemis de la République.

La bastide de Chenavel était-elle concernée par les exigences d'ALBITE ? La nouvelle municipalité, qui avait en charge l'organisation de cette tâche, hésitait avec bon sens à détruire la maison des LOUVAT. Elle demanda par prudence, dans sa délibération du 2 mars 1794, la visite d'un représentant du pouvoir, afin d'établir la liste des édifices à faire disparaître[47].

Depuis sa geôle, le 20 mars, le citoyen LOUVAT fit rédiger un mémoire à l'attention du District[48]. On y trouve la description[49] du château, présenté sous son aspect résidentiel, réel et paisible :

> *Mémoire*
>
> *Pour Étienne Joseph Louvat citoyen de Chenavel*
>
> *aux administrateurs du Directoire du district de Montferme*[50]
>
> *Le citoyen Louvat est propriétaire depuis près de deux ans d'une habitation, appelée ci-devant le château de Chenavel ; cette habitation, ou si on veut, ce ci-devant château, doit-il être démoli ? C'est la question qu'il s'agit de décider.*
>
> *Le décret de la convention nationale du 13 pluviôse dernier porte article 1er « tous châteaux-forts, toutes forteresses de guerre dans l'intérieur du territoire de la République autres que les postes militaires et ceux qui seront nécessaires au service national, seront démolis dans le délai de deux mois de la manière prescrite en l'article 2. qui est ainsi conçu : les tours et tourelles, les murs épais garnis de créneaux de meurtrières et de canardières, les portes défendues par des tours à mâchicoulis, seront démolis, les ponts levis seront abattus, et les fossés comblés »*
>
> *Pour être à même de prononcer sur la question principale, il est intéressant de connaître l'habitation du citoyen Louvat, en voici la description.*
>
> *Cette habitation située sur une petite montagne n'a que 23 toises (44,83 m) de long du midi au nord, et 23 pieds (7,47 m) de largeur ; elle est composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier. Les appartements y sont très petits, on y distingue seulement deux*

45 8 pluviôse an II. Source : Archives départementales de l'Ain, 10L 244.
46 20 pluviôse an II. Source : Archives départementales de l'Ain, 10L 107.
47 Source : Registres des délibérations – Municipalité de Jujurieux – Volume 3, f° 25 – 12 ventôse II.
48 Source : Archives départementales de l'Ain, 10L 107 – 30 ventôse an II.
49 Les textes d'origine sont mis en français contemporain pour faciliter la lecture.
50 **Montferme :** Saint-Rambert-en-Bugey.

sales de 27 pieds 10 pouces (7,74 m) de long sur 23 (7,47 m) de large ; le bâtiment forme deux ailes séparées par une cour de 25 pieds (8,12 m) de matin à soir, l’une a sept pieds (2,27 m)de largeur et l’autre six (1,95 m) à sept (2,27 m) dans une partie et treize (4,22 m) dans l’autre ; les murs n’ont que 32 pieds (10,39 m) de hauteur.

Trois angles ont une forme ronde de manière qu’elles représentent extérieurement deux demies tourelles ; dans deux sont pratiqués des escaliers mais aucune ne surpasse leurs murs de face et les couverts sont de niveaux.

D’après cette description qui est exacte, on ne peut pas considérer l’habitation de citoyen Louvat comme un château-fort, il n’y existe aucun des emblèmes féodaux compris dans l’article 2. du décret, et elle doit être conservée d’après les dispositions de l’article 3. du même décret.

Quoique l’habitation du citoyen Louvat portât ci-devant le nom de château, la démolition ne peut pas en être ordonnée parce qu’il est entièrement dégagé de tous les signes féodaux et des moyens de résistance, de manière qu’il ne peut nuire à la paix publique, puisqu’il est dominé par le village de Chenavel. Cette conséquence se tire des considérations de la convention nationale qui précédent le décret. On le répète, l’habitation du citoyen Louvat est dégagée de tous les emblèmes féodaux, on n’y trouve aucunes tours, tourelles, créneaux, meurtrières, canardières, portes à mâchicoulis, pont levis, ni fossés. Elle ne doit donc pas être comprise au nombre des châteaux-forts, ou forteresses dont la démolition est ordonnée par le décret du six août.

D’ailleurs le citoyen Louvat n’a pas d’autre habitation, et si elle était démolie toutes ses propriétés qui l’entourent perdraient au moins les trois quarts de leur valeur, elle ne peut donc sous aucun point de vue être démolie, et la question doit être décidée en sa faveur ; il n’invoque que la justice.

Cependant en cas de doute, le citoyen Louvat invite le Directoire du district de nommer un ingénieur militaire ou un ingénieur des ponts et chaussées pour donner son avis et faire son rapport d’après lequel il sera statué ce qu’il appartiendra conformément à l’article 7 du décret du 13 pluviôse (01.02.1794)

De la maison de détention d’Ambronay ce 30 ventôse an second de la République française une, indivisible et démocratique

Louvat

Mais le District s’entêtait : le château de Chenavel était considéré dangereux pour la République, car « réellement un château-fort » [51]. Par ailleurs, le Directoire confirma le 27 mars que ce château devait être entièrement démoli[52]. Le même jour, le citoyen LOUVAT répliqua dans une lettre adressée au District où il réitérait ses propos passés en indiquant que sa famille serait sans asile au cas où on raserait sa maison[53]… et faisait appel à la justice républicaine.

51 Source : Archives départementales de l’Ain 10L 2 – Délibération du 04 germinal an II.
52 Source : Archives départementales de l’Ain 10L 2 – Arrêté du 07 germinal an II.
53 Source : Archives départementales de l’Ain 10L 2 – Argumentaire du 07 germinal an II.

Ce même jour, un militaire visite les lieux en question et fait un rapport défavorable. Quelques précisions supplémentaires sont apportées dans la description des lieux[54] :

Rapport de visite du château de Chenavel

François Grumetmontpic chef de Bataillon du Génie

Sur la réquisition des citoyens administrateurs du District de Montferme, je suis allé reconnaître la situation et la disposition du château de Chenavel, et j’ai reconnu ce qui suit.

Situation

La gorge de Nantua débouche dans la plaine vers Cerdon et Poncin. À l’issue de ce débouché se trouve un mamelon ou montagne isolée en forme de triangle, d’environ une petite demie lieue d’étendue, laquelle ne tient à la grande chaîne des montagnes, que comme par un filet. La grande route de Cerdon à Poncin et de Poncin à St Jean le Vieux, contourne ce mamelon dans une grande étendue de son pourtour, en sorte qu’il ne peut être regardé comme une position militaire importante pour défendre l’entrée de la gorge contre un corps d’armée, qui, de la plaine, voudrait y pénétrer. Le château de Chenavel est placé sur cette montagne sur le bord de ses escarpements dans la situation la plus avantageuse pour battre la plaine, la rivière d’Ain et les deux grandes routes sur les bords de cette rivière, dont il n’est éloigné que de quatre à cinq cents toises (entre 780 et 975 m).

Disposition particulière.

Le château de Chenavel est composé d’un grand corps de bâtiments qui a 150 pieds (48,75 m) de longueur sur 30 pieds (9,75 m) de largeur. Les gros murs ont de 30 à 36 pouces (entre 81 et 97 cm) d’épaisseur ; il fait face à la rivière le long de l’escarpement de la montagne, dont il n’est distant que de 36 pieds (11,7 m) et cette distance fait la largeur d’une belle terrasse où l’on peut mettre huit pièces de canon en batterie.

Sur le derrière qui est le côté de l’avenue, deux ailes de 48 pieds (15,6 m) de longueur renferment, avec le principal corps de logis, une cour qui est fermée par un mur de cinq à six pieds d’épaisseur (entre 1,62 m et 1,95 m) d’épaisseur. La porte est au milieu de ce mur. Sa hauteur était de près de trente pieds (9,75 m) mais il vient d’être réduit à celle de neuf ou dix pieds (entre 2,92 m et 3,25 m) ; et les débris ont servi à combler un fossé de trente-six pieds (11,7 m) de largeur qui défendait le long de ce mur, tout le côté de l’avenue, seul coté de ce château accessible et attaquable. Les culées en maçonnerie du pont-levis supprimé depuis peu, existent encor. Il ne faudrait pas un fort grand travail pour déblayer le fossé et le remettre en son premier état. Quatre tours réduites depuis peu à la hauteur des bâtiments, flanquent ce château à l’extérieur. Elles sont en partie engagées dans les bâtiments. Les convexités de deux de ces tours faisant saillie dans l’intérieur de la cour, servent également de défense contre l’assaillant, qui aurait pénétré dans l’intérieur de cette cour ; et dans cet intérieur deux autres tours, placées aux angles que les ailes forment avec la façade, défendent encor l’entrée des bâtiments.

54 Source : Archives départementales de l’Ain 10L 107 – Rapport de visite du 07 germinal an II.

Sous l'étendue de la moitié du principal corps est un beau souterrain taillé dans le roc, et le château est pourvu d'une très belle citerne. L'avenue du château est un chemin coupé dans les penchants escarpés de la montagne ; il est bordé dans le haut par le mur d'enceinte des basses cours ; il était fermé par deux portes ou barrières avancées, l'une devant l'autre et démolies depuis peu. Ces barrières ne pouvaient avoir eut d'objet que celui d'une défense militaire.

On pourrait étendre davantage les détails de la disposition militaire du château de Chenavel, mais je crois que ce qui précède suffit pour faire voir qu'il réunit bien au-delà de touts les caractères marqués par le décret pour prononcer sa démolition.

Fait à Montferme le 7 germinal an 2e de la République, une et indivisible.

Grumetmontpic

Ainsi donc, fin mars 1794 le château avait perdu son pont levis dont seules les culées étaient encore visibles ; le mur oriental était arasé à une hauteur de 3 mètres et le fossé avait été comblé avec les matériaux de démolition.

Jean-Claude SAVARIN libéré depuis longtemps avait été rétabli dans ses fonctions. Par ruse, il commanda de faire rouler quelques pierres depuis la terrasse, comme si la démolition du château avait débuté. Comme on s'en doute, ces grosses pierres endommagèrent les vignes situées en contre-bas. Aussitôt les vignerons se plaignirent et les autorités nationales décidèrent de suspendre les démolitions jusqu'après les vendanges[55]. Le plan avait fonctionné : il s'agissait de gagner du temps. Effectivement, la Terreur prit fin avant l'automne. Cependant, dans leurs délibérations du 7 août 1794, les officiers municipaux décidèrent qu'en application des directives du district de Montferme, les vins du détenu Joseph LOUVAT seraient vendus au château de Chenavel, au plus offrant, le 6 septembre à deux heures de l'après-midi[56].

Fin octobre, Étienne Joseph LOUVAT fut enfin libéré en contre-partie de deux dons patriotiques de 1000 livres chacun. Le 31, il se présenta aux officiers municipaux de la commune pour obtenir un reçu de la somme versée au profit des indigents et de travaux d'intérêt général. L'autre don avait été fait au profit de la Société populaire[57].

Après quelques années de paix, Étienne Joseph LOUVAT décéda en son château de Chenavel le 2 juin 1802 ; il avait 59 ans. En 1820, Son fils Joseph François Victor fut nommé maire de Jujurieux par le préfet de l'Ain, mais il mourut en 1823 à l'âge de 31 ans, à La Combe, dans le château de ses ancêtres.

COSTA DE LA CHAMBRE Victor Henri Maurice (1779-1836)

Après la mort d'Étienne Joseph LOUVAT, sa veuve et ses enfants vendirent Chenavel le 11 novembre 1822 à Monsieur Victor Henri Maurice COSTA DE LA CHAMBRE, sujet de sa Majesté le roi de Sardaigne demeurant à La Motte près de Chambéry, par acte passé par-devant Maître

55 Source : Notice sur le village de Jujurieux, Henry Durand, 1876.
56 Source : Délibérations du Conseil municipal de Jujurieux du 20 thermidor an II-Registre n°4, f° 7 verso.
57 Source : Délibérations du Conseil municipal de Jujurieux du 10-Brumaire an III-Registre n°4, f°s 7 verso et 18 verso

Pupunat, notaire de Poncin. Outres les terres, la vente comportait le château avec ses dépendances formant une propriété d'environ 2 500 ares, ainsi que les meubles, moyennant le prix de 112 000 francs pour le tout[58].

VINCENT DE LORMET Marie Nicolas Alfred (1799-1872)

Le 19 mars 1833, le sieur COSTA, qui demeurait à cette époque Beauregard en Chablais, se sépara de tous les biens précédemment acquis des LOUVAT, plus tous ceux qu'il avait achetés à d'autres particuliers sur la commune de Jujurieux ; l'acquéreur était Monsieur Alfred Vincent de LORMET, propriétaire rentier de Bourg-en-Bresse[59] ; il n'habita qu'épisodiquement à Chenavel. Député de l'Ain sous le Second Empire et président du Conseil général, il fut également l'acteur de la première ligne de chemin de fer de Paris à Genève, via Mâcon, Bourg, Ambérieu et Culoz[60].

Familles BONNET et COTTIN

Puis, en 1844, Claude Joseph BONNET, fondateur de la soierie de Jujurieux, achète le château[61]. Il y place quelques métiers pour tisser du taffetas et en fit la maison de convalescence de ses pensionnaires : « Tous les dimanches la maison tout entière se transportait à Chenavel dont le parc rempli de vignes et de mûriers renfermait une magnifique allée d'arbres énormes à l'ombre desquels les jeunes filles pouvaient prendre une salutaire récréation »[62]. Des mûriers furent plantés aux alentours dans le but de nourrir des élevages locaux de vers à soie.

Le « ménage » de Chenavel était dirigé en 1846 par la veuve de Jean-Baptiste LOBRE, Rose SOUZY-PIRAUD, ses deux fils[63] et ses trois filles, ainsi que quatre ouvrières. En 1853, ce sont les filles LOBRE qui dirigeaient quatorze ouvrières ; un pensionnat fut aménagé, mais le tissage du château de Chenavel cessa ses activités vers 1870 avec la famille FANGET.

La famille COTTIN, héritière des BONNET, maintint par la suite en ces lieux une activité sociale qui perdura jusqu'au début du XXe siècle comme lieu de séjour au grand air de l'organisation « Travail de la Femme et de la Jeune Fille » dont le siège était à Lyon[64]. Au début des années 1940, le château fut aménagé en colonie de vacances des SYNDICATS PROFESSIONNELS FÉMININS. En 1942, le château hébergea un Chantier de Jeunesse[65].

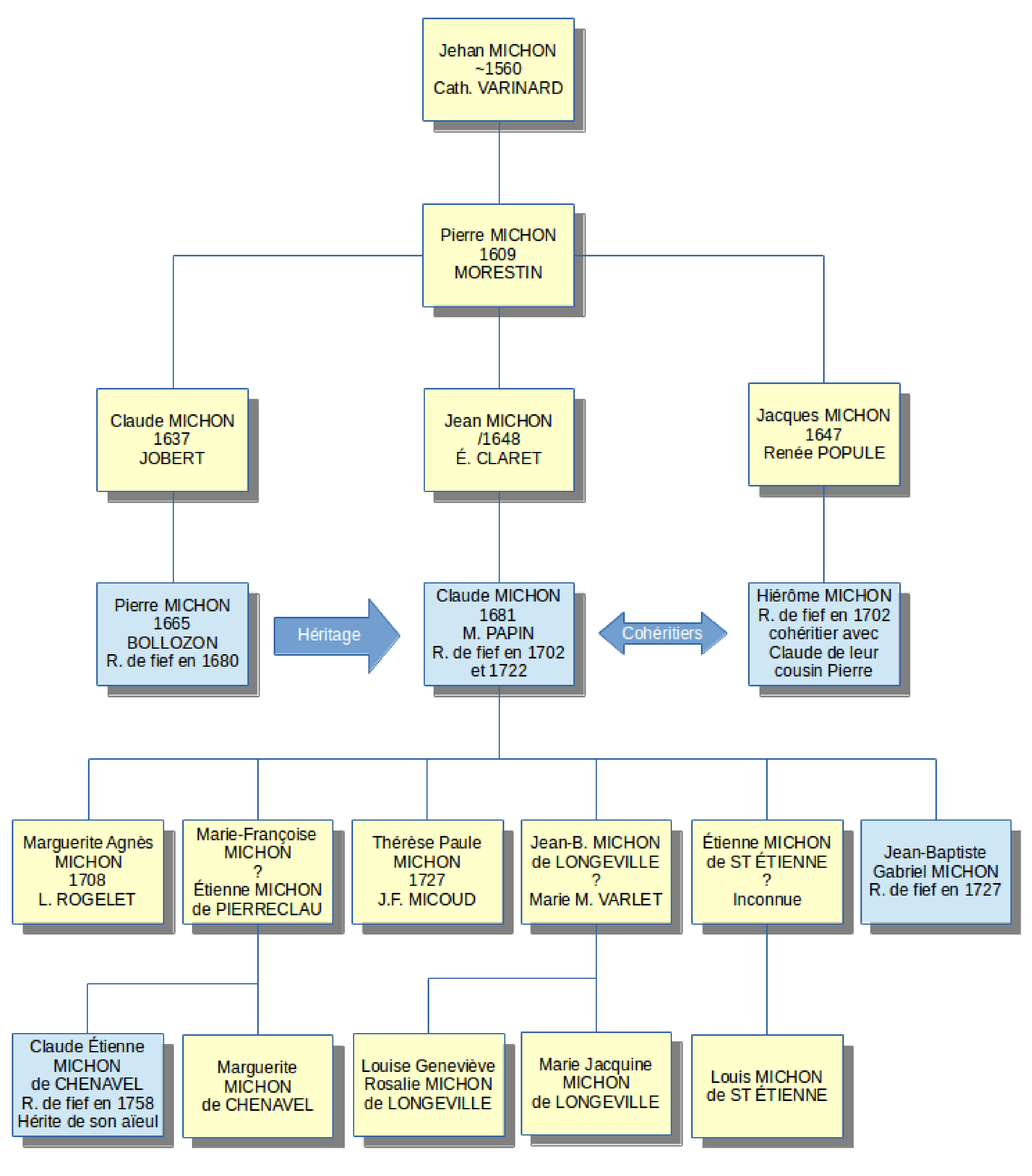
En décembre 1949, le propriétaire fit don du château et ses abords, à l'ASSOCIATION FÉMININE POUR L'ACTION SOCIALE de Lyon. Le château offrit alors des vacances familiales jusqu'au début des années 1970. Puis en 1975, grâce à un bail emphytéotique, l'association FOUILLES PRÉHISTORIQUES DE L'AIN s'y installa sous la direction de M. René DESBROSSE, préhistorien au CNRS, pour diriger les fouilles de l'Abri GAY[66]. À partir de 1982,

58 Source : Archives départementales de l'Ain 3E 4272, f° 94-100.
59 Source : Archives départementales de l'Ain 3E 1956, f° 136.
60 Source : Galerie civile (2e partie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Charles-Jules Dufaÿ, Martin-Bottier, 1882.
61 Source : *Claude-Joseph Bonnet*, Henri Pansu, 2012.
62 Source : *Les grandes usines de France*, *Vol. 7*, M. Turgan, Librairie Nouvelle, 1867.
63 Samuel LOBRE sera élu maire de Jujurieux en 1880.
64 Source : Châteaux de l'industrie à Jujurieux, site des Archives départementales de l'Ain.
65 Source : Richesse touristique et archéologique du canton de Poncin, Préinventaire, Agb Print, 2014.
66 Source : *Visages de l'Ain*, n°194 à 196, juillet-décembre 1984.

avec la création de l’association ANIMATION DE CHENAVEL, les activités au château perdurèrent quelques années, puis l’ensemble tomba progressivement en décrépitude jusqu’au rachat par des acquéreurs privés qui en assurèrent enfin la mise hors d’eau et un début de restauration.

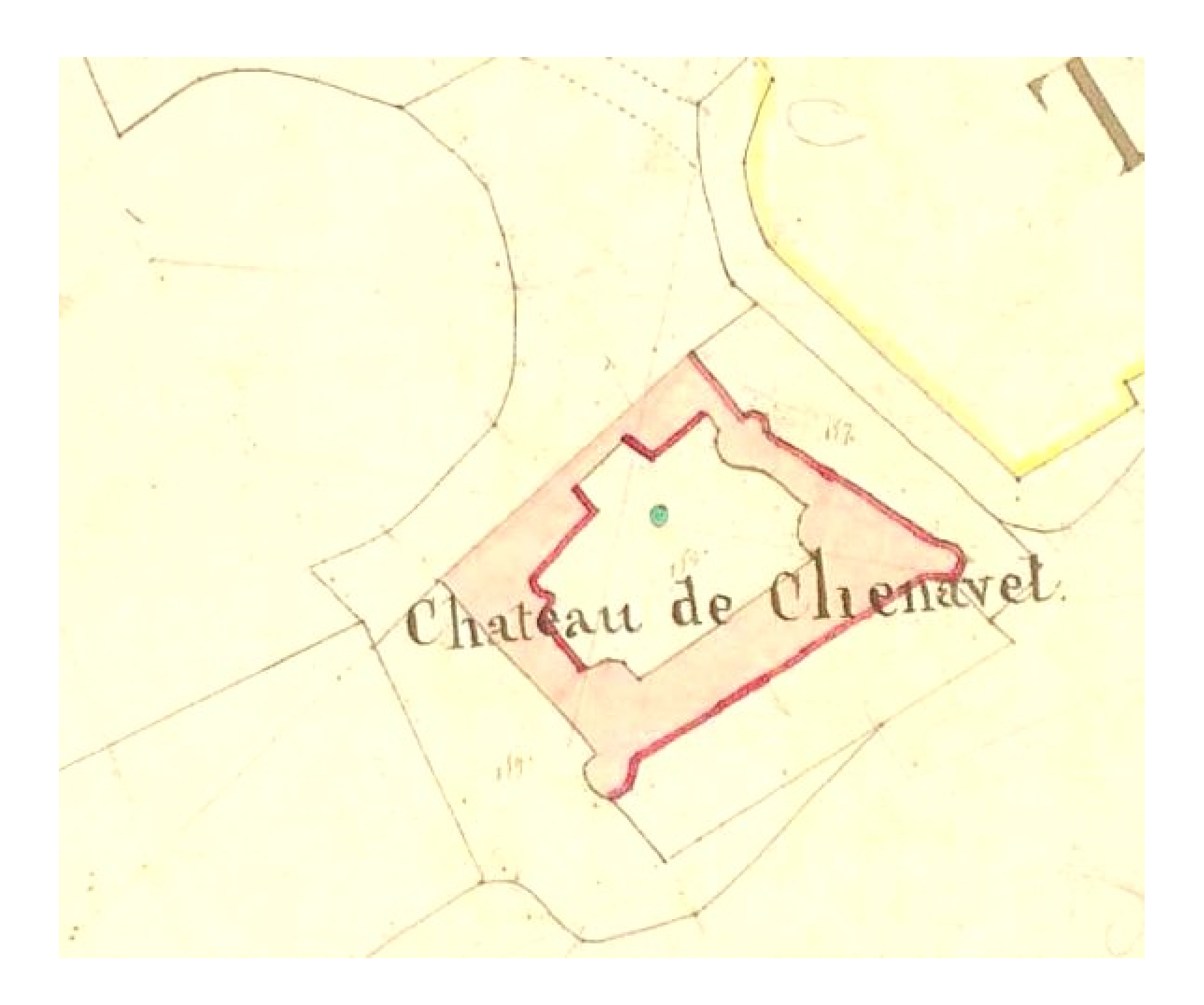
ANNEXES

Relations entre les MICHON seigneurs de Chenavel

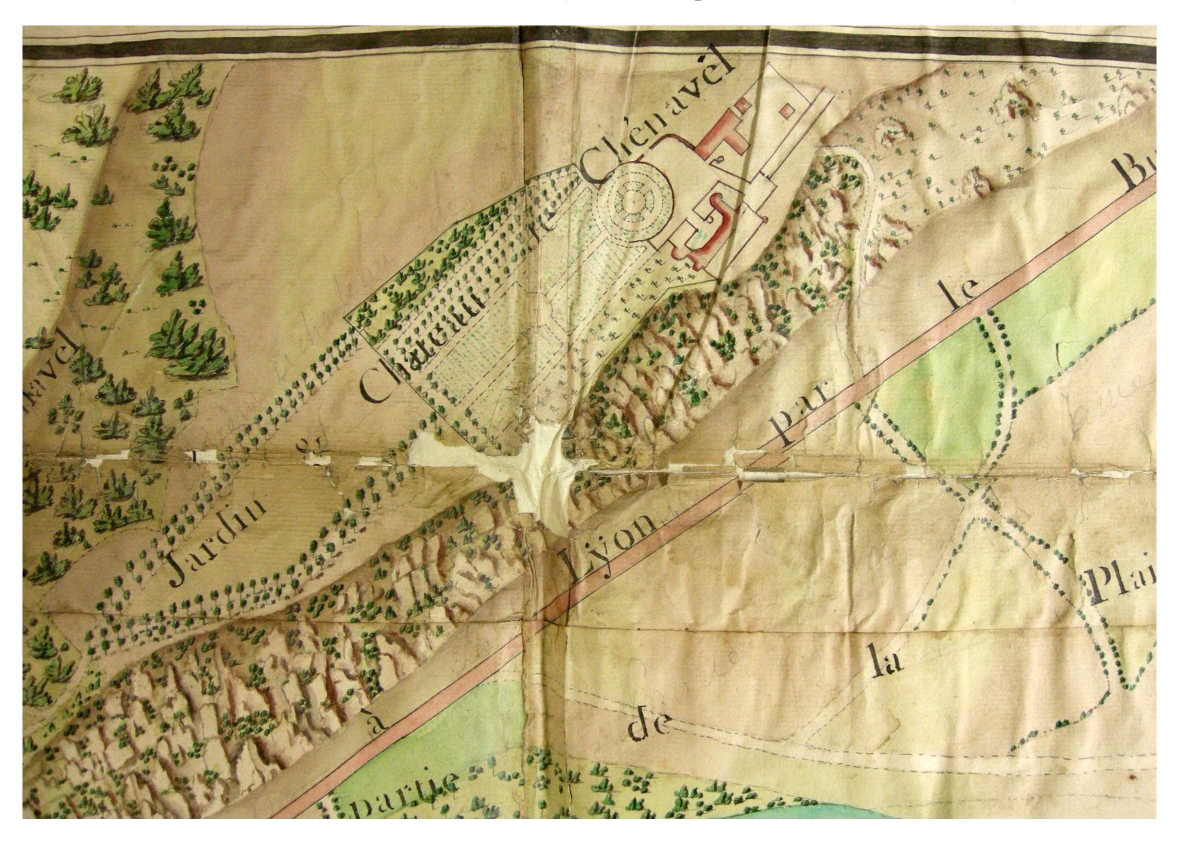


Cadastre napoléonien dressé en 1825

On note que depuis 1794 de nouveaux bâtiments ont été construits contre le mur oriental.



Plan de la fin du XVIIe siècle (Archives départementales de l'Ain 100 Fi)



Les descendants de Jehan MICHON

a. MICHON, Jehan
 ép. VARINARD, Catherine, m. vers 1560
  b1. MICHON, François
   ép. SIMON, Florence, m. 1593
    c1. MICHON, Bonne (bapt. 1593-12-08 – Roanne, Loire)
    c2. MICHON, Simon (bapt. 1695-02-08 – Roanne, Loire)
    c3. MICHON, Jeanne (bapt. 1596-07-04 – Roanne, Loire)
    c4. MICHON, Jean-Baptiste (inh. 1657-05-12 – Lyon Saint Paul, Rhône)
     ép. MARQUE, Pernette, m. 1636
      d1. MICHON, Jeanne (bapt. 1637-11-08 – Roanne, Loire)
      d2. MICHON, Jean-Baptiste (bapt. 1639-12-04 – Roanne, Loire)
       ép. CHARRIER, Gabrielle, m. 1670-02-05 – Lyon Saint Paul, Rhône
        e1. MICHON, Pernette (bapt. 1671-01-11 – Lyon Saint Paul, Rhône)
        e2. MICHON, Élisabeth (n. 1672-08-06 – Lyon Saint Paul, Rhône)
        e3. MICHON, Jeanne (bapt. 1673-07-01 – Lyon Saint Paul, Rhône)
        e4. MICHON, Pétronille
        e5. MICHON, Antoine (bapt. 1676-03-12 – Lyon Saint Paul, Rhône)
        e6. MICHON, Marie (bapt. 1676-12-11 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e7. MICHON de PIERRECLAU, Étienne (bapt. 1678-05-10 – Pierreclos, Saône-et-Loire, d. avant 1758)

ép. MICHON de CHENAVEL, Marie Françoise (n. vers 1691, d. 1763-01-25 – Jujurieux, Château de Chenavel, Ain), m. avant 1712

f1. MICHON de CHENAVEL, Claude Étienne (n. vers 1712, d. 1784-12-04 – Jujurieux, Chenavel, Ain)

f2. MICHON de CHENAVEL, Marguerite (n. 1721-04-03 – Paris, Seine, d. 1806-02-11 – Crémieu, Isère)

e8. MICHON, Aimé Gabriel (bapt. 1681-03-16 – Pierreclos, Saône-et-Loire)

e9. MICHON, Catherine (bapt. 1683-02-07 – Pierreclos, Saône-et-Loire)

e10. MICHON, Marianne (bapt. 1684-07-10 – Pierreclos, Saône-et-Loire)

d3. MICHON, Antoine (bapt. 1644-07-28 – Roanne, Loire)

d4. MICHON, Suzanne (bapt. 1646-04-24 – Roanne, Loire)

d5. MICHON, François (bapt. 1647-12-05 – Roanne, Loire)

c5. MICHON, Antoine (bapt. 1614-05-11 – Roanne, Loire)

ép. MARQUE, Jeanne, m. 1638-04-18 – Marcigny, Saône et Loire

d1. MICHON, Louis (n. 1640-11-12 – Lyon, Rhône)

ép. TISSEUR, Anne, m. 1664-08-02 – Lyon St Pierre St Saturnin, Rhône

e1. MICHON, Jeanne Marie (bapt. 1665-04-01 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e2. MICHON, Antoine (bapt. 1667-07-04 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e3. MICHON, Jeanne (bapt. 1668-03-10 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e4. MICHON, Jean Baptiste (bapt. 1670-01-28 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e5. MICHON, Marianne (bapt. 1670-12-28 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e6. MICHON, Pierrette (bapt. 1672-01-05 – Lyon Saint Paul, Rhône, d. 1728-08-30 – Lyon Ainay, Rhône)

e7. MICHON, Étienne (n. 1668-10-18 – Lyon, Rhône)

e8. MICHON, Anne Marie (bapt. 1673-02-05 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e9. MICHON, Pernette Gabrielle (bapt. 1674-04-24 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e10. MICHON, Jean (bapt. 1675-07-01 – Lyon Saint Paul, Rhône)

e11. MICHON, Marie (n. 1676-07-23 – Lyon, Rhône, d. 1680-05-31 – Roanne, Loire)

d2. MICHON, Jean-Baptiste (bapt. 1642-05-20 – Lyon Saint Paul, Rhône)

d3. MICHON, Antoine (bapt. 1645-08-25 – Lyon Saint Paul, Rhône, d. 1647-12-06 – Lyon Saint Paul, Rhône)

d4. MICHON, Pernette (bapt. 1646-11-25 – Lyon Saint Paul, Rhône)

d5. MICHON, Claude (bapt. 1648-07-28 – Lyon Saint Paul, Rhône)

d6. MICHON, Gaspard (bapt. 1649-04-28 – Lyon Saint Paul, Rhône)

d7. MICHON, Balthazard (bapt. 1649-04-28 – Lyon Saint Paul, Rhône)

d8. MICHON, Jeanne (bapt. 1650-06-17 – Lyon Saint Paul, Rhône)

d9. MICHON, Antoine (bapt. 1654-02-17 – Lyon Saint Paul, Rhône)

d10. MICHON, Daniel (bapt. 1655-05-01 – Lyon, Rhône)

d11. MICHON, Étienne (n. 1656-07-24)

d12. MICHON, Étiennette (bapt. 1658-12-18 – Lyon Saint Paul, Rhône)

c6. MICHON, Jeanne (bapt. 1616-12-26 – Roanne, Loire)

c7. MICHON, Marie (bapt. 1619-09-29 – Roanne, Loire)

b2. MICHON, Jeanne (bapt. 1575-03-13 – Roanne, Loire)

b3. MICHON, Jean (bapt. 1578-09-22 – Roanne, Loire)

b4. MICHON, Philiberte (bapt. 1579-12-17 – Roanne, Loire)

b5. MICHON, Jeanne (bapt. 1582-07-18 – Roanne, Loire)

b6. MICHON, Georges

b7. MICHON, Pierre (l'Aîné) (bapt. 1586-12-20 – Roanne, Loire)
ép. MORESTIN, Louise, m. avant 1609
c1. MICHON, Claude (bapt. 1609-08-16 – Roanne, Loire, d. 1680-07-10)
ép. JOBERT, Jeanne (n.), m. 1637-05-13 – Lyon Saint Paul, Rhône
d1. MICHON, Pierre (bapt. 1635-05-17 – Roanne, Loire)
d2. MICHON, Pierre (bapt. 1639-12-07 – Lyon Saint Paul, Rhône, d. 1704 – Jujurieux, Chenavel, Ain)
ép. BOLLOSON, Louise (n., d. 1700 – Jujurieux, Chenavel, Ain), m. 1665-02-14 – Lyon Sainte-Croix, Rhône
ép. de LAMOTTE, Jeanne Marie, m. 1702-01-24 – Neuville sur Ain, Ain
d3. MICHON, Claude (n. 1641-03-14 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d4. MICHON, Marguerite
d5. MICHON, Jeanne
d6. MICHON, Jean-Baptiste (bapt. 1661-07-23 – Lyon Saint Paul, Rhône)
c2. MICHON, Jean (bapt. 1624-01-09 – Roanne, Loire)
ép. CLARET, Étiennette (n. 1621, d. avant 1681), m. avant 1648
d1. MICHON, Jean (bapt. 1648-08-09 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d2. MICHON, Jacques (bapt. 1651-08-24 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d3. MICHON, Claude (bapt. 1654-12-31 – Lyon Saint Paul, Rhône, d. 1727-04-28 – Jujurieux, Château de Chenavel, Ain)
ép. PAPIN, Marguerite (n.), m. 1681 – Paris, Seine
e1. MICHON, Jean-Baptiste Gabriel (d. 1744-10-14 – Jujurieux, Château de Chenavel, Ain)
e2. MICHON, Thérèse Paule
ép. MICOUD, Jean-François (n.), m. 1727-10-05 – Jujurieux, Château de Chenavel, Ain
e3. MICHON, Marguerite Agnès
ép. ROGELET, Louis, m. 1708 – Paris, Seine
e4. MICHON de CHENAVEL, Marie Françoise (n. vers 1691, d. 1763-01-25 – Jujurieux, Château de Chenavel, Ain)
ép. MICHON de PIERRECLAU, Étienne (bapt. 1678-05-10 – Pierreclos, Saône-et-Loire, d. avant 1758), m. avant 1712
f1. MICHON de CHENAVEL, Claude Étienne (n. vers 1712, d. 1784-12-04 – Jujurieux, Chenavel, Ain)
f2. MICHON de CHENAVEL, Marguerite (n. 1721-04-03 – Paris, Seine, d. 1806-02-11 – Crémieu, Isère)
e5. MICHON de LONGEVILLE, Jean-Baptiste
ép. VARLET, Marie Madeleine Rosalie (d. avant 1787), m.
f1. MICHON de LONGEVILLE, Louise Geneviève Rosalie (n. avant 1787)
f2. MICHON de LONGEVILLE, Marie Jacquine (n. avant 1787)
e6. MICHON St ÉTIENNE, Étienne
ép. Inconnue, m.
f1. MICHON St ÉTIENNE, Louis (n. vers 1733 – Nîmes, Gard)
e7. MICHON, Claude (n.)
d4. MICHON, Anne-Marie (bapt. 1656-02-28 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d5. MICHON, Pierre (bapt. 1657-07-27 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d6. MICHON, Blaise (bapt. 1658-11-09 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d7. MICHON, Jean-Baptiste (n. 1665-01-04 – Lyon Saint Paul, Rhône)
c3. MICHON, Benoît (bapt. 1615-04-23 – Roanne, Loire)
c4. MICHON, Claudine (bapt. 1617-11-12 – Roanne, Loire, d. 1659-05-04 – Perreux, Loire)

c5. MICHON, Élie (bapt. 1619-06-14 – Roanne, Loire)
c6. MICHON, Jacques (bapt. 1620-11-08 – Roanne, Loire)
ép. POPULE, Renée, m. 1647-11-04 – Roanne, Loire
d1. MICHON, François (bapt. 1649-10-03 – Roanne, Loire)
d2. MICHON, Marguerite (bapt. 1651-04-18 – Roanne, Loire)
d3. MICHON, Jane (bapt. 1653-11-04 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d4. MICHON, Étiennette (bapt. 1655-12-31 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d5. MICHON, Hiérôme (bapt. 1663-11-11 – Lyon Saint Paul, Rhône, d. 1729-12-15 – Jujurieux, Château de Chenavel, Ain)
d6. MICHON, Jacques (bapt. 1665-03-28 – Lyon Saint Paul, Rhône)
d7. MICHON, Antoine (bapt. 1666-03-16)
c7. MICHON, Anne (bapt. 1621-12-27 – Roanne, Loire, inh. 1755-09-28 – Jujurieux, Ain)
c8. MICHON, Jean (bapt. 1624-01-09 – Roanne, Loire)
c9. MICHON, Marie (bapt. 1626-02-14 – Roanne, Loire)
a. MICHON, Jehan
ép. PREVOST dit GIRAUD, Jehanne (n.), m. 1587-08-10 – Roanne, Loire

